



Règlement Intérieur

Accueil Collectif de Mineurs 11-17 ans

Siège social :
Hôtel de ville – 04310 Peyruis
Local Accueil de Loisirs :
Stade Fernand Richaud – 04310 Peyruis
Siren : 800551699

E-mail : assopassojeunes@outlook.fr
Réseaux sociaux : passojunes / Pass Ô Jeunes Peyruis
Tel. : 0769564486 - 0486491522

L'accueil au sein du Centre de Loisirs 11-17 ans impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant et de ses responsables légaux.

- **Préambule**

Le présent règlement intérieur formalise les règles de vie du Centre de Loisirs. Il doit être daté, signé avec la mention « Lu et approuvé ».

Un exemplaire sera conservé par la famille.

- **Article 1 – Adhésion**

La participation aux activités est ouverte à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

L'adhésion à l'association peut être faite à tout moment de l'année, elle est valable jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 euros**. Les formalités sont à effectuer au local situé au Stade Fernand Richaud à Peyruis.

N'auront accès aux activités du local que les adhérents à jour de leur cotisation et possédant un dossier complet :

- Fiche de renseignements et autorisation parentale
- Attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Copie des vaccins
- « Attestation d'aisance aquatique » pour la participation aux activités aquatiques

- **Article 2 – Inscriptions et tarifs des activités**

Une inscription peut être faite soit par email, sms ou directement auprès de l'équipe d'animation au local, par un responsable légal.

Son paiement doit être fait avant le début de l'activité.

Celui-ci peut être fait par virement, chèques ou espèces. Possibilités d'utiliser les Bons CAF (Aide au Temps Libre).

Les tarifs sont les suivants :

- **6 €** la demi-journée
- **12€** la journée
- **50€** par semaine complète de 5 jours en période de vacances scolaires
- Une tarification spécifique sera appliquée pour les séjours

Pour toute annulation, la journée sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif officiel (médical...).

- **Article 3 – Règles de vie**

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Tous les usagers du Centre de Loisirs 11-17 ans doivent :

- ✗ Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse ;
- ✗ Respecter les autres, ne pas utiliser la violence verbale ou physique, ou toute autre forme de

harcèlement ;

- x Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Au sein du local et dans ses abords immédiats, il est formellement interdit :

- x De fumer ;
- x De consommer ou d'introduire de l'alcool ou autre produit illicite ;
- x D'introduire tout matériel représentant un danger quelconque ;
- x D'utiliser les réseaux sociaux de manière répréhensible (respect du droit à l'image, harcèlement...)

En cas de comportement jugé inadapté, l'équipe peut avertir l'enfant et sa famille voire exclure temporairement ou définitivement un jeune de la structure.

L'exclusion se matérialisera par l'interdiction de fréquenter le local et de participer à toutes les activités organisées par l'association Pass Ô Jeunes.

Les responsables légaux restent financièrement responsables de toute détérioration volontaire.

L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, l'association décline, toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par le jeune.

• Article 4 – Fonctionnement général

Le local est en permanence sous la surveillance d'un adulte et ne pourra jamais être laissé en gestion libre.

	HORAIRES CENTRE DE LOISIRS 11-17 ANS	
	Hors vacances scolaires	Vacances scolaires
Lundi	-	08:00 – 18:00
Mardi	-	08:00 – 18:00
Mercredi	13:00 – 18:00	08:00 – 18:00
Jeudi	-	08:00 – 18:00
Vendredi	-	08:00 – 18:00
Samedi	13:00 – 18:00	-

Tout changement exceptionnel ou régulier entraînant une modification du présent règlement fera l'objet d'une communication auprès des adhérents et de leurs responsables légaux.

Je soussigné(e), nom, prénom

agissant en tant que participant aux activités de l'association Pass Ô Jeunes, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter son application.

Fait en deux exemplaires, à Peyruis, le / /.....

Signature des responsables légaux :

Mention « lu et approuvé »

Signature du jeune adhérent :

Mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Pass Ô Jeunes et archivées dans nos locaux, pour permettre de prendre en compte et gérer vos inscriptions. La base légale est le consentement.

Les données sont conservées pendant 3 ans et destinées uniquement aux salariés et bénévoles gestionnaires de l'association.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter : assopassejeunes@outlook.fr

Consultez le site de la CNIL pour plus d'informations sur vos droits.